

Ministère
de la guerre

Alger le 3 juillet 1848

Instruction primaire

(extrait du rapport de l'inspecteur primaire en Algérie
pour le premier semestre de 1848)

Monsieur l'inspecteur

Les trois provinces de l'Algérie, territoire civil et territoire mixte, comprennent aujourd'hui

52 écoles communales de garçons

20 écoles communales de filles et

5 salles d'asile, c'est-à-dire

77 écoles publiques,

reconnues par Monsieur le Ministre de la guerre et entretenues par l'État.

Nous avons, en outre,

12 écoles privées de garçons et

28 écoles privées de filles,

Soit 40 écoles des deux sexes,

ce qui fait un total de 117 établissements d'instruction primaire, qui sont fréquentés par 8 108 élèves, dont 5 941 reçoivent gratuitement les bienfaits de l'instruction populaire. Ces 8 108 élèves, garçons et filles, sont répartis de la manière suivante dans les trois provinces de l'Algérie :

	Garçons	Filles	Total
Province d'Alger	2 564	2 172	4 736
Province de Constantine	917	931	1 848
Province d'Oran	761	763	1 524
Totaux	4 242	3 866	8 108

Nous n'avions que 105 écoles et 7 242 élèves; nous avons donc une différence en plus de 12 écoles et de 866 élèves.

L'Algérie possède aujourd'hui 25 maisons d'école dont deux seulement ne peuvent recevoir les élèves: ce sont les locaux affectés à l'école mutuelle d'Alger et à l'école maure française.

La province d'Alger en possède	19
Celle de Constantine	5
Et celle d'Oran (Mascara)	1

Parmi ces 25 maisons d'école, celles de Cheragas, de Dély Ibrahim, de Médéah et de Koléah dans la province d'Alger sont insuffisantes ou peu commodes; mais les autres sont fort convenables et en bon état.

Pendant l'année 1846, 7 maisons d'école avaient été construites ou appropriées à leur destination, mais depuis cette époque, nous n'avons à rien pu obtenir. De sorte que, sur 52 écoles communales de garçons que nous avons aujourd'hui, 28 sont installées dans des locaux de l'administration loue des prix exorbitants. J'appelle de tous mes vœux le moment où nous verrons enfin cesser un état de choses si contraire aux intérêts de l'État et au développement de l'instruction primaire.

Les écoles créées depuis deux et trois ans, ont un matériel complet, uniforme et bien confectionné mais dans quelques anciennes écoles, il est insuffisant et peu convenable. Je citerai particulièrement les tables de l'école mutuelle d'Alger, qui sont si étroites que les élèves n'écrivent que très difficilement.

Dès que les provisions budgétaires le permettront je proposerai de les faire remplacer par d'autres plus commodes et plus convenables.

..... Il reste encore beaucoup de communes où les besoins de l'instruction primaire se font sentir. Je citerai particulièrement,

dans la province d'Alger: Bab-el-Oued, Saint Eugène réuni à la Pointe Pescade,

Crescia, Dalmatie, Sainte Amélie, Joinville, Montpensier et Birmandreïs ;

dans la province de Constantine : La Calle, Gigelly et Valée.

et dans celle d'Oran : Karguentah, Arzeu, Mazagran, Sainte Léonie, La Stidia, La Sénia, Sidi Chami, Saint-Denis du Sig, et Mascara.

Toutes ces localités fourniraient au moins trente ou quarante élèves des deux sexes et quelques-unes en enverraient plus de cinquante aux écoles publiques, s'il y avait des institutrices.

Il est bien à désirer, Monsieur l'Inspecteur, que le gouvernement actuel, qui paraît vouloir s'occuper sérieusement du développement de l'instruction primaire, veuille bien m'accorder pour 1849, la création de tous les postes que je viens de citer, car les malheureux enfants de ces villages sont élevés sans aucune discipline et sans aucun principe dans les localités surtout où il n'y a pas le Curé. Aussi ne voit-on que trop souvent de jeunes garçons et de jeunes filles arriver à l'âge de 15 à 16 ans sans se douter qu'il existe un Dieu, une religion, une patrie ; tandis que dans les villages où il y a des

écoles pour les enfants des deux sexes, les mœurs s'adoucissent sensiblement, l'amour, la sagesse pour les parents se font remarquer et l'on reconnaît bientôt combien est salutaire l'influence d'une bonne éducation sur le cœur de la jeunesse.

Mais nous n'avions encore que 17 écoles communales de filles dans les trois provinces : 10 sont dirigées par des institutrices laïques, et 7 par des sœurs appartenant à plusieurs congrégations religieuses.

Il est bien évident que le nombre de ces écoles est insuffisant et qu'il est urgent d'en créer de nouvelles dans les centres de population de quelque importance.

Bouffarick, Koléah et Kouba dans la province d'Alger ;

El Arrouch, Guelma et Sétif dans celle de Constantine;

Tlemcen et Misserghin dans celle d'Oran, ont le plus pressant besoin d'institutrices communales auxquelles les mères de famille puissent confier l'éducation de leurs filles qu'elles avaient avec peine de tout moyen d'instruction, Lorsqu'il s'agit de pourvoir au remplacement d'une institutrice communale, nous éprouvons les plus grandes difficultés pour trouver une personne capable qui veuille bien se charger de la direction d'une école de filles dans une ville importante..... Les examens sérieux que j'ai fait plusieurs fois à l'établissement des orphelines, et l'intelligence et l'aptitude que j'ai remarquées parmi un certain nombre d'entre elles, m'ont convaincu que nous pourrions aisément surmonter les difficultés que je viens de signaler, si l'on voulait cultiver les facultés intellectuelles de ces jeunes personnes. Nous aurions à notre disposition tous les éléments d'une école normale de filles-maîtresses capables et dévouées : élèves intelligentes et désireuses de s'instruire ; local convenable et bien aéré. La supérieure ne réclame, pour toute dépense, que la compensation du produit du travail de celles qui seraient choisies pour se livrer à des études suivies et complètes.

Formées par des institutrices vertueuses et capables, accoutumées à un travail assidu et à la soumission envers leurs maîtresses, façonnées à toutes les habitudes d'une discipline sévère, les aspirantes, une fois munies d'un brevet de capacité, rendraient des services inappréciables aux localités où elles iraient se fixer un jour. Elles formeraient à la vertu par leurs leçons et leurs exemples, les jeunes filles qui leur seraient confiées et leur suggéreraient les habitudes précieuses de l'ordre et du travail, qu'elles auraient acquises pendant leur noviciat. Les jeunes institutrices pourraient retrouver ensuite des établissements avantageux parmi les colons aisés qui se trouveraient heureux de s'allier à des femmes qui, par une conduite irréprochable et une instruction solide, contribueraient à la prospérité du ménage et au bonheur de la famille. Nos instituteurs eux-mêmes rechercheraient avec empressement, j'en suis convaincu, l'alliance de ces jeunes orphelines, qui leur rapporteraient pour dot une profession honorable et des vertus privées qu'ils rencontreraient difficilement dans les familles les mieux posées en Algérie.

Des mariages contractés dans les conditions dont je viens de parler produiraient les plus heureux résultats dans les petites villes qui n'ont le plus souvent que de mauvais exemples sous les yeux, et la jeune génération sur laquelle repose tout l'avenir de la colonie, en retirerait le plus grand fruit...

Nous n'avons encore dans toute l'Algérie que cinq salles d'asile, qui sont fréquentées par 1095 enfants au dessous de 6 ans.....

Les salles d'asile de Bône, de Philippeville, et de Bab-Azoun (à Alger) sont dirigées par les sœurs de la doctrine chrétienne, celle d'Oran par les sœurs trinitaires de Valence et celle d'Alger par les sœurs de Saint Vincent de Paul.

La salle d'asile d'Alger n'est fréquentée que par les filles faute de local pour recevoir les garçons.

Aussi les mères de famille qui se voient privés de cette providentielle institution pour leurs petits garçons, réclament-elles avec la plus vive instance leur admission dans un asile, afin qu'elles puissent se livrer avec sécurité à leurs travaux journaliers et subvenir par ce moyen à leurs besoins les plus pressants. Il ne faudrait, cependant, pour répondre à des demandes aussi légitimes, que la construction d'une vaste salle sur l'emplacement de l'ancienne maison des sœurs que l'administration a fait abattre, il y a dix-huit mois. Les premières dépenses sont faites et les matériaux sont en grande partie déposés sur les lieux ; il ne faut donc plus qu'un peu de bonne volonté de la part de l'administration des Travaux publics, pour que cet asile soit ouvert avant la fin de l'année ; car si je suis bien informé, les fonds ont été alloués par Monsieur le Ministre de la guerre, pour commencer les travaux.

Les familles pauvres ne sont pas les seules qui réclament des salles d'asile. Les familles en demandent avec non moins d'instance pour leurs enfants, qu'elles sont obligées de garder chez elles, faute d'une bonne directrice à laquelle elles pourraient les confier dans un âge.

Il nous faudrait une vaste salle et une cour assez spacieuse pour réunir 200 enfants, et un matériel complet, dont la dépense pourrait s'élever à 1.200 francs. Une fois cette dépense faite, l'Administration n'aurait plus aucune autre subvention à accorder à la Directrice. La rétribution mensuelle lui procurerait un revenu suffisant.

.....C'est surtout dans un pays nouveau, au milieu d'une population composée de tant d'éléments divers, qu'un asile bien dirigé peut rendre les plus grands services. En effet, les salles d'asile sont les bases les plus valides de l'instruction primaire et de la civilisation parmi les classes pauvres et laborieuses. Les asiles sont la première école de l'enfance; ils ont pour objet d'éloigner des écoles élémentaires un grand nombre d'enfants qui ne feraient que troubler l'ordre et la discipline au détriment des élèves qui désirent profiter des leçons qu'ils reçoivent. Dans les villes d'Alger, de Bône, de Philippeville et d'Oran, où des salles d'asile sont ouvertes depuis plusieurs années, avec quelle joie les instituteurs et les institutrices ne voient-ils pas s'asseoir sur les bancs des élèves sortis des asiles. Des élèves façonnés par des exercices continuels à des occupations régulières et à une prompt obéissance ; Les élèves habitués à la prière, à la soumission envers leurs directrices et accoutumés à parler le même langage, à aimer le travail et à le regarder sans répugnance. Il est facile de concevoir combien, avec de tels éléments, une école est plus utile pour les élèves, plus profitable pour les pères de famille, qui peuvent de bonne heure utiliser les bras de leurs enfants, et plus facile pour les instituteurs qui recevaient naguère encore, des élèves qui prononçaient à peine quelques mots de français.....

... Les localités où le besoin des salles d'asile se fait le plus vivement sentir sont les villes d'Alger, de Blidah, de Douéra, de Bouffarick, de Constantine et de Mostaganem.

Nous avons à Alger deux écoles maures françaises, et deux écoles juives pour les garçons et pour les filles.

Nous avons également à Bône une école maure et une école juive, françaises, qui sont fréquentées par 100 jeunes élèves environ. Ces deux écoles sont dirigées par Monsieur Bouygues, instituteur capable et zélé, mais comme il ne peut donner que trois heures par jour à ses élèves, leurs progrès sont peu sensibles. Il est donc indispensable que chaque école est un Directeur spécial, car quelques heures de leçons ne peuvent suffire à l'instruction de ces indigènes qui ont besoin de se former promptement et qu'une antipathie réciproque ne permet pas de (illisible)

ouvert des cours spéciaux et gratuits pour les ouvriers, depuis sept et huit heures au soir jusqu'à dans les localités où il n'en existe pas encore, j'ai invité les instituteurs à en ouvrir le plus tôt possible, et à engager les adultes à les suivre exactement, en leur faisant comprendre les avantages qui peuvent en retirer pour l'avenir.

Les quatre instituteurs d'Alger et M.M. Pascal à Blidah, Segond à Mers-el-Kebir, Bouygues à Bône et le frère Galmard à Philippeville, réunissent un grand nombre de jeunes gens auxquels ils apprennent la lecture, l'écriture, le calcul, le décès linéaire et la musique vocale. Ils s'occupent, en outre, à leur faire apprécier les bienfaits des nouvelles institutions et à leur faire connaître leurs droits et le sentiment de leurs devoirs.

Pendant mon séjour à Médéah, j'ai reconnu l'utilité d'une école maure française pour les nombreux enfants arabes qui se trouvent dans cette ville. On a la certitude qu'un grand nombre d'élèves suivraient volontiers un cours de langue française, etc....

Des fonds figurent au budget pour l'entretien de deux écoles juives françaises et d'une salle d'asile, mais la ville ne possède pas de locaux pour leur installation. Cependant, il serait temps que l'administration locale s'occupe de l'instruction et de l'éducation de ce peuple ignorant et superstitieux. Les jeunes élèves ont de l'intelligence et de la bonne volonté. Il fréquentent assidûment les écoles indigènes et 98 suivent le cours de français que Monsieur Violle fait pour eux depuis midi jusqu'à une heure. Les jeunes gens lisent, écrivent et calculent assez bien, mais une heure de classe ne suffit pas pour instruire des élèves déjà grands et qui ont besoin de suivre des cours réguliers pour se livrer de bonne heure à l'industrie et au commerce.

J'ose espérer que l'administration voudra bien s'occuper de l'instruction de la nombreuse population juive d'Oran, et qu'elle aura bientôt par ses soins, une salle d'asile pour les enfants des deux sexes, et deux écoles, distinctes pour les garçons et les filles, puisqu'il ne s'agirait, en ce moment, que de trouver des locaux.